











Avenant au Contrat Local d'Education Artistique d'Alsace Bossue

Entre l'Etat

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, représentée par Anne MISTLER Anne, directrice régionale des affaires culturelles Grand Est
- L'Académie de Strasbourg, représentée par Sophie BEJEAN, rectrice d'académie

Εt

La Communauté de Communes d'Alsace Bossue, représentée par Jean MATHIA

La Communauté de Communes du Pays de Sarre Union, représentée par Marc SENE

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin représenté par. Frédéric BIERRY, président du Conseil départemental 67

L'association la Grange Aux Paysages représenté par Alfred DORN, président de l'association

Par convention en date du 11 janvier 2014, les partenaires ont conclu une convention de partenariat dénommée Contrat Local d'Education Artistique d'Alsace Bossue, ayant pour objectifs de:

- faciliter aux enfants et aux adolescents l'accès à la culture et aux pratiques artistiques en milieu rural
- sensibiliser les élèves aux différentes formes d'expression artistique dans leurs aspects patrimoniaux et contemporains,
- permettre la rencontre des élèves avec des artistes, leurs œuvres et avec des professionnels de la culture,
- faire naître un sentiment d'appropriation entre les élèves et le patrimoine culturel local,
- structurer une dynamique éducative partagée à l'échelle du territoire,
- construire un territoire dynamique dans le domaine de la culture en favorisant l'émergence et le développement de projets de territoire fondés sur la pratique des réseaux et la mutualisation des ressources

Dans un contexte actuel politique complexe lié à la fusion des deux communautés de communes, l'association la Grange aux Paysages a souhaité procéder à un avenant à la convention initiale pour permettre de poursuivre les projets artistiques en lien avec les écoles primaires de Volksberg, Waldhambach, Altwiller et Drulingen, les collèges de Diemeringen et Sarre-Union (pour deux classes) et le lycée de secteur, durant l'année scolaire 2016/2017.

Durant cette année de transition, l'association La Grange aux Paysages s'engage à intégrer le CLEA dans une politique culturelle globale sur le territoire d'Alsace Bossue et ainsi inscrire ces actions artistiques scolaires et extrascolaires dans le nouveau schéma de développement culturel du territoire.

Article 1 : Objet du présent avenant :

Les différentes actions seront définies pour l'année scolaire et devront s'appuyer sur un partenariat entre les chefs d'établissements, les enseignants, les professionnels de la culture, les artistes mais également tous les acteurs de l'éducation artistique et culturelle des temps péri et extra-scolaires (MJC, écoles de musique, bibliothèques, ...).

Pour rendre encore plus visible les différents projets artistiques menées au cours de l'année, l'association La Grange Aux Paysages, opérateur territorial du CLEA souhaite organiser une journée particulière dans le cadre du Festival des Paysages.

Cette journée réservée aux écoles et collèges et autres acteurs de l'EAC hors temps scolaire qui seront investis dans un projet artistique via le CLEA devra permettre aux élèves de :

- valoriser leurs travaux
- présenter la démarche artistique et échanger avec les autres élèves
- accepter la critique et le regard de l'Autre
- rencontrer un artiste

Pour formaliser cette journée et affirmer l'engagement de la classe dans un projet artistique financé par des fonds publics, une charte d'engagement sera rédigée par l'association La Grange Aux Paysages et soumis aux enseignants porteurs du projet.

Un dossier de présentation du projet sera également fourni par les enseignants et adressé également à l'Inspection Académique.

<u>Article 2 : Pérennisation des projets et nouvelles disciplines artistiques</u>

La thématique « Quand l'architecture devient paysage » qui constitue le projet initial et fédérateur pour le territoire reste dominante, elle sera renforcée par des projets de pratiques théâtrales.

Le CLEA se montre évolutif et prévoit pour cette année des actions avec d'autres disciplines artistiques. Ainsi, deux projets « atelier d'écriture » seront proposés aux élèves et enseignants.

Les projets artistiques s'appuiera sur l'outil numérique afin de permettre l'utilisation de ressources en ligne et de privilégier le contact les jeunes avec les œuvres.

La classe orchestre initiée à la signature du CLEA bénéficiera cette année encore d'un soutien des partenaires financiers. Cette classe est pérenne et permet l'apprentissage d'un instrument dans le cadre d'une pratique musicale collective régulière.

<u>Article 3 : Durée du présent contrat :</u>

Le présent contrat est établi pour une durée de 12 mois à partir de janvier 2017.

Les autres dispositions du contrat local d'éducation artistique demeurent inchangées.

Fait à Lorentzen, le 23/11/2016

La Rectrice de l'Académie de Strasbourg La Directrice Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est,

Sophie BEJEAN

Anne MISTLER

Le Président de la Communauté de Communes d'Alsace Bossue

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union

Jean MATHIA

Marc SENE

Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin

Le Président de l'association la Grange Aux Paysages

Frédéric BIERRY

Alfred DORN